

225C1122
FR0000051732-FS0554

30 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ATOS SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 juin 2025, la société ING Bank N.V.¹ (Bijlmerdreef 106, 1102 CT Amsterdam, Pays-Bas) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 juin 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ATOS SE et détenir, pour le compte de fonds, 940 022 actions ATOS SE représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ATOS SE sur le marché.

¹ Contrôlée par ING Groep N.V.

² Sur la base d'un capital composé de 19 035 872 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.